

# Communication sur l'Engagement ( COE)



Network France  
WE SUPPORT

**Global Compact Nations Unies  
Pôle Universitaire Léonard de Vinci**

**LÉONARD  
DE VINCI**

PARIS-LA DÉFENSE



**Mars 2017**

# Communication sur l'Engagement ( COE)



Network France  
WE SUPPORT

## Pôle Universitaire Léonard de Vinci - Global Compact Nations Unies



Le Directeur,

Le COE du Pôle Universitaire reprend les 10 principes édités par les Nations Unies et Global Compact comme l'expression d'une charte de bon comportement social dans le monde.

Le choix de s'ouvrir à ces valeurs communes, à de très nombreuses entités, pays ou conditions dans le monde est dicté non seulement par notre adhésion à ces valeurs mais aussi par le partage de ces valeurs avec nos 60 partenaires dans le monde, nos 4 écoles (Ecole d'ingénieurs ESILV, Ecole de Management EMLV, Institut International du Multimedia, Dev School), nos 180 salariés, nos 4500 étudiants (IIM inclus).

Ces valeurs se déclinent selon 10 principes édités par les Nations Unies, Global Compact. Nous reprenons chacun de ces principes afin de montrer à tous l'importance que nous attachons à ces valeurs.

Les 10 principes se décomposent en 4 parties

**Respect des droits de l'Homme** (respect du droit international et pas de violation des droits de l'homme),

**Respect des Normes Internationales du Travail** (liberté d'association, pas de travail forcé, pas de travail des enfants, pas de discrimination),

**Environnement** (précaution en termes d'environnement, prise de responsabilité environnementale, diffusion des techniques favorables à l'environnement),

**Lutte contre la corruption** (aucune corruption sur toutes ses formes : pas de pots de vin, pas d'extorsion de fonds).

En tant que Directeur Général du Pôle Universitaire Léonard de Vinci, je m'engage officiellement à défendre, dans mon établissement, mon pays et le reste du monde les valeurs des Nations Unies au travers de Global Compact.

Pascal Brouaye

Directeur Général du Pôle Universitaire Léonard de Vinci

# Les 10 principes du Global Compact (Pacte mondial de l'ONU)

## Droit de l'Homme

Principe n°1 : 1. Soutenir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans sa sphère d'influence.



Le Pôle Universitaire Léonard de Vinci obéit aux règles juridiques Françaises.

Nos parcours académiques sont validés par le visa du Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

La qualité des enseignements nous a permis de valider nos Masters auprès du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur en 2016.

# Droit de l'Homme

## Principe n°2 : S'assurer de ne pas se rendre complice de violations de ces droits



Les rapports internationaux d'Amnesty International ainsi que d'autres publications montrent que les individus sont :

- Torturés et subissent des abus dans au moins 81 pays
- Qu'ils doivent faire face à des jugements injustes dans au moins 54 pays
- Que leur liberté d'expression est restreinte dans au moins 77 pays

De plus, les femmes et les enfants en particulier sont marginalisés, la presse n'est pas libre dans beaucoup de pays, et les contestataires sont réduits au silence, trop souvent de manière permanente

**Diversité d'opinions** : au Pôle Universitaire Léonard de Vinci, la diversité d'opinions est telle que nous mettons à disposition gratuitement la presse de toutes les tendances.

**Nombre de femmes** : Le nombre de salariés est de 180 personnes. Le nombre de femmes salariées (95) est supérieur au nombre d'hommes (85).

**Syndicats** : les syndicats de toutes tendances (CGT, CFDT) font partie du Comité d'Entreprise

**Contrôle des droits de l'Homme** : l'attention du Pôle Universitaire Léonard de Vinci au sujet des droits de l'homme est suivie par :

Le Conseil d'administration (CA)

Le Conseil Scientifique

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)

Le Comité d'entreprise réunissant tous les mois de l'année Direction et Syndicats

## **Bizutage**

Il n'existe pas de bizutage dans notre établissement. Nous présentons, chaque année, une semaine d'intégration mêlant sport, découvertes et jeux, réunissant les étudiants, les professeurs et la Direction des Ecoles

Nous rappelons que le Comité National contre le bizutage a publié « En finir avec le bizutage » du Comité National Contre le Bizutage.

Le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, dans une note du 19 septembre 2014 et l'annexe du Code Pénal, rappelle que le bizutage est un délit puni par le Code Pénal (six mois d'emprisonnement et 7500 euros d'amende).

Il va de soi qu'en cas de pratiques illégales et condamnables, les étudiants ou les personnels sont invités à faire remonter rapidement l'information auprès de la Direction des Etudes.

Droit du Travail

# Droits du travail

## Principe n°3 : Faire respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective



**La liberté d'association** existe puisque nous dénombrons une cinquantaine d'associations de toutes tendances

Ce qui fait la force du Pôle Universitaire Léonard De Vinci par rapport à un autre campus, c'est l'esprit de promotion et l'unité du lieu.

**le Bureau des élèves** : élu chaque année par les étudiants, le Bureau des élèves est commun aux écoles du Pôle Universitaire Léonard De Vinci (EMLV,ESILV,IIM). Intégration, vacances, soirées, les étudiants du Pôle Universitaire Léonard De Vinci savent aussi se détendre et créer un lien fort au sein des promotions. Son objectif est d'animer la vie étudiante, d'organiser régulièrement des événements : soirées, voyages, spectacles, animations sportives...

Le BDE est le noyau de la vie étudiante qui permet de créer une cohésion entre tous les étudiants. L'équipe BDE cherche à renforcer la cohésion des étudiants, à fédérer les associations de l'Ecole et à entretenir un lien privilégié entre l'administration et les étudiants.

Le BDE accompagne les nouveaux arrivants en les renseignant sur la ville, la région, l'école, le logement les activités extrascolaires. La richesse de la vie associative sportive au sein de 25 associations (rugby, danse, voile, théâtre ...) permet aux étudiants d'acquérir une maturité et de tisser des liens sociaux utiles tout au long de leur carrière.

**Intégration par le sport** : tous les étudiants ont une activité sportive.

Un total de 25 sports individuels et collectifs encadrés par des professeurs en charge des étudiants

**La vie associative** est encouragée par la Direction afin

- d'appliquer ce qui est appris durant la formation,
- de prendre des responsabilités

- de gérer un budget,
- de mieux se connaître,
- de travailler en équipe.

#### **Le Comité d'Accueil nouveaux étudiants**

Nos sites internet en Français et anglais fournissent toutes les informations sur le cursus mais aussi sur les activités extra scolaires sur la Défense et sur le site.

#### **Le Comité d'entreprise propose aux personnels:**

- un cadeau de Noël pour les enfants du personnel et lexs salariés,
- Une billetterie de tickets de cinéma ou des vacances à prix réduit (chèques vacances),
- Un Arbre de Noël pour les enfants,

#### **Les syndicats**

Les syndicats représentatifs du personnel sont :

- La CFTC
- La CGT-

La Direction et les syndicats se rencontrent tous les mois ainsi qu'avec le CHSCT

#### **Le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration réunit tous les administrateurs et les représentants des salariés par leurs syndicats

## Droits du travail

Principe n°4 : Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.



Quelle que soit sa forme, servitude, traite ou esclavage, le travail forcé touche les plus vulnérables: femmes et enfants, migrants pris au piège de la servitude pour dette, ouvriers clandestins, tous retenus par des moyens illégaux.

**Pas de travail forcé :** au Pôle, il n'est question de travail forcé car nos équipes ont les moyens et les organisations pour imposer leur point de vue, s'il le fallait.

**L'apport exceptionnel des femmes au Pôle :** le Pôle reconnaît l'apport exceptionnel des femmes dans notre organisation, à tous les niveaux de la hiérarchie.

**Comité d'Entreprise et CHSCT :** Les difficultés éventuelles de salariés, soit dans leur travail, soit dans leurs conditions de travail, sont présentées chaque mois, s'il y a lieu, au Comité d'Entreprise ou au CHSCT par les représentants des salariés.

La Direction réunit le personnel plusieurs fois par an afin de communiquer sur les évolutions stratégiques de l'école.

**Poser des questions à la Direction :** à cette occasion des rencontres régulières avec la Direction, l'ensemble du personnel peut exprimer son point de vue en posant les questions qui leur semble appropriées et sans tabou.

## Droits du travail

### Principe n° 5 : Assurer l'abolition effective du travail des enfants



**Partage**  
www.partage.org

**Parrainez et changez la vie d'un enfant pour 1€/jour**

**JE PARRAINE**

**Vous lui permettez de :**

- aller à l'école
- manger au moins une fois par jour
- protéger sa santé

Le travail des enfants fait référence à tout travail ou activité qui les prive de leur enfance. En effet, ce sont des activités qui portent préjudice à la santé physique et mentale des enfants et qui entravent leur bon développement.

Le travail des enfants comprend:

**Le travail des enfants avant l'âge minimum légal:** aucun enfant ne travaille au Pôle Universitaire Léonarde de Vinci

**Les personnels trop jeunes pour travailler :** les plus jeunes parmi nos salariés ont :19 ans (moniteurs) et les plus vieux ont plus de 70 ans. Les séniors sont conseillés jusqu'à leur retraite pour les aider à passer harmonieusement cette étape de leur vie.

**Les pires formes de travail des enfants :** ni esclavage ni servitudes dans le milieu éducatif et en particulier au Pôle Universitaire Léonard de Vinci.

**Le travail dangereux :** aucun enfant ne travaillant dans notre établissement. Il ne peut donc être question de travail dangereux pour les enfants.

## Droits du travail

### Principe n° 6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession



Le Pôle n'offre aucune forme de discrimination quant aux races et couleurs, origine sociale, religion, sexe, politique, handicap, langue, la nationalité, l'orientation sexuelle, la fortune, les responsabilités familiales et l'état civil.

#### **Race et couleur.**

Il n'est fait aucune mention de race ou couleur dans nos bilans sociaux ou nos documents institutionnels car nous recevons des étudiants comme des salariés sans aucune discrimination sur ce sujet.

**Origine nationale:** toutes les nationalités sont présentes au Pôle sans faire de différences.

**Religion :** idem.

**Origine sociale :** idem.

**La nationalité, l'orientation sexuelle, la fortune, les responsabilités familiales et l'état civil :** idem.

**Sexe :** une majorité de femmes dans notre établissement.

**Opinions politiques** : toutes les opinions sont représentées.

**Les handicaps** : nos installations permettent d'accueillir tous les handicaps.

**La langue** : les langues les plus parlées dans notre établissement sont le Français l'anglais, le chinois et toutes les langues du monde. L'anglais sert souvent de trait d'union entre toutes les communautés.

**Boursiers** : notre établissement reçoit un nombre significatif d'élèves boursiers sur critères sociaux. Depuis 2010 le pourcentage de boursiers (bourses sur critères sociaux uniquement) dépasse 542 individus.

**Recrutement des élèves** : le Pôle sélectionne ses élèves ingénieurs ou managers par concours ouverts aux élèves de classes préparatoires scientifiques.

Les admissions par alternance/apprentissage, de mastères spécialisés se font sur titres.

**Les personnels**: les candidat(e)s recruté(e)s sont ceux (celles) dont les compétences sont le plus en adéquation avec le poste ouvert.

L'Ecole recrute, chaque année, des doctorants, des post doctorants de toutes origines nationales: chinoise, algérienne, libanaise, marocaine et des nationalités européennes.

Une chance pour progresser dans le domaine de la recherche et une diversité féconde.

**Rémunération des personnels**: En matière de rémunération, le Pôle respecte les grilles de rémunération liées aux statuts des personnels et il n'y a pas de discrimination en fonction du sexe, de la nationalité ou de l'âge.

De nombreux Professeurs et des Doctorants d'Universités étrangères participent à nos travaux dans le cadre d'échanges d'enseignement et de recherche.

**Santé, prévention et gestion des risques**: dans le cadre du CHSCT, nous nous assurons d'évaluer les risques et la mise en place d'une politique de prévention des risques en vue de sensibiliser, informer et former nos personnels (à l'exemple de la préparation de tous sur comment réagir en cas de menaces sur le site ou d'attentat)

**Médecin** : un médecin de prévention et un assistant social à temps partiel tiennent des permanences sur le site de La Défense pour les élèves et les personnels

# Environnement

## Principe 7 : Soutenir une approche préventive des défis environnementaux



Les bâtiments du Pôle Universitaire Léonard de Vinci ont été construits en 1995. Depuis, notre groupe entretient en permanence (travaux en conformité avec les économies d'énergie et choix délibéré de produits non nocifs pour l'environnement) nos bâtiments grâce à une entité propre au Conseil Général des Hauts de Seine de 10 personnes en charge.

Dans le cadre de sa responsabilité environnementale,

1. Le Pôle considère que le principe de précaution « fait de l'incertitude une urgence porteuse de progrès », on pose ainsi une présomption de dangerosité de l'incertitude.
2. Le processus d'application du principe de précaution est transparent, informé et démocratique, et inclut toutes les parties potentiellement affectées.
3. Ce processus implique l'examen de toutes les alternatives, y compris le fait de ne pas agir et, tout particulièrement les pires scénarios, qu'il s'agit d'intégrer dans notre processus de décision.

## Environnement

### Principe 8 : Entreprendre des initiatives pour promouvoir une plus grande responsabilité environnementale



La responsabilité environnementale s'applique au Pôle Universitaire Léonard de Vinci aux: familles, à notre quartier, aux associations, dans le cadre de notre établissement qui reçoit du public, mais aussi, vis-à-vis des entreprises voisines alentours dans un rayon de 100 km, des institutions avec lesquelles nous travaillons et sous toutes les formes de gouvernance.

Cette responsabilité environnementale, devenue centrale depuis Rio en 1992, a fait l'objet au niveau de l'Union Européenne de la directive (2004/35 du 21 avril 2004), relative aux dommages affectant les espèces et habitats naturels protégés, les eaux et les sols.

En France, cette directive a été transposée par la loi n° 2008-757 du 1er août 2008 qui crée la prévention et réparation de certains dommages causés à l'environnement, dans la partie réglementaire du code de l'Environnement.

Directive appliquée par le Pôle Universitaire Léonard de Vinci.

# Environnement

## Principe n° 9 : Encourager l'essor et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement



L'engagement du Pôle dans le Développement Durable traduit la volonté de nos établissements d'assumer leur Responsabilité Globale dans la durée, avec la participation des agents, des élèves et des autres parties prenantes, dans le cadre de nos missions de formation, de recherche et de notre rôle actif dans le développement économique de notre pays.

**Le patrimoine immobilier :** le Conseil Général des Hauts de Seine est propriétaire et responsable de la gestion du patrimoine immobilier du Pôle. Il a en charge le suivi des travaux neufs, d'entretien et de rénovation.

La conception et la réalisation des travaux prennent systématiquement en compte des objectifs de Développement Durable.

**Les énergies :** grâce à l'optimisation des réservations et des espaces, de l'éclairage et de la climatisation des locaux, nous ajustons au mieux nos besoins en énergie.

Cet effort se matérialise par :

- des minuteurs pour éclairer les toilettes et le parking au plus juste
- Le remplacement de l'éclairage ascenseurs par des LED

Le système Presto dans les lavabos

**Limitation de l'utilisation de papiers :** nous avons actuellement 7 containers de 660 litres de papiers/cartons, soit 4 620 litres. Ces containers sont ramassés régulièrement. En 2015 la société a collecté 434 bacs soit 286,4 m<sup>3</sup>, tandis qu'en 2014 nous avons collecté 281 containers, soit : 185,4 m<sup>3</sup>, soit une hausse de 55 %. Pour accompagner cette hausse, en avril 2015, nous avons demandé et reçu 2 bacs supplémentaires. Nous sommes aujourd'hui à 7 bacs spécifiques

Depuis le 16 février 2015, nous mettons en place progressivement une corbeille bleue dans chaque bureau. Nous aurons ainsi 300 bureaux et autres lieux communs équipés contre 60 aujourd'hui. Nous aurons une période d'observation de 2 semaines, à l'issue nous

effectuerons les réglages. D'autre part, le Département des Hauts-de-Seine a opté pour l'impression recto verso par défaut afin de limiter le gaspillage du papier.

**Les piles :** le point de collecte est situé au foyer des étudiants. Une société récupère sur le site les piles 1 à 2 fois par an. C'est un partenariat historique entre le Pôle Universitaire Léonard de Vinci et l'éco-organisme.

**Les toners/cartouches :** l'université de Paris-Dauphine et le Pôle Universitaire Léonard de Vinci ont concrétisé une action de collecte.

**Bouchons plastiques :** un point de collecte est situé au foyer des étudiants. Cette démarche est totalement prise en charge par l'un de nos collaborateurs qui emmène dans sa commune, chaque année, les bouchons déposés par les étudiants ou par le personnel. Ces bouchons serviront à fabriquer des fauteuils roulants pour les handicapés.

**Démarches obligatoires (huiles) :** les huiles de friture, 480 litres environ chaque année, sont récoltées et traitées sur le plan environnemental

**Démarches obligatoires SPIE :** les accus, les lampes et les néons

**Filtres pour le traitement de l'air :** idem

**Tri des déchets :** chaque chantier organisé sur le PULV est en charge du tri de ses déchets et de leur évacuation.

En projet : tri des déchets alimentaires par les convives et les agents dans les réfectoires.

En projet : sacs poubelles biodégradables, utilisation renforcée de produits ménagers bio.

**Les achats :** le Pôle Universitaire Léonard de Vinci met progressivement en place une politique d'achats socialement responsables et équitables. Il s'agit d'intégrer des critères d'achats responsables à la sélection des produits et fournisseurs de l'Ecole. En interpellant ses fournisseurs sur leur responsabilité sociale et environnementale, l'Ecole souhaite les inciter à progresser.

## Lutte contre la corruption

Principe n°10. S'engager à lutter contre toute forme de corruption dans sa sphère d'influence, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin



## Lutte contre la corruption

« La corruption, c'est l'offre ou l'acceptation d'un cadeau, d'un prêt, d'honoraires, de récompenses ou autres avantages, dans le but de conduire telle ou telle personne à une pratique malhonnête ou illicite, ou encore à une rupture du contrat moral, dans l'entreprise concernée".

Au Pôle Universitaire Léonard de Vinci les règlements financiers se font sur factures ou honoraires. Ils sont contresignés par le Directeur Financier qui assume la responsabilité de la transparence de nos comptes

**Les dons ne sont pas acceptés** s'il y a une suggestion ou une impression qu'une prestation serait accordée à la société en contrepartie du don.

Les dons ne sont pas, non plus, acceptés en espèces, ni payés directement à un individu ou à son compte bancaire. L'approbation des dons est faite par écrit et consignée dans les comptes de l'entreprise.



Pour garantir une transparence totale, les dons sont publics. Nos salariés refusent toute demande si elle viole la politique de lutte contre la corruption et les principes d'éthique commerciale ou les lois de notre pays et du pays de l'agent public.

Le Pôle Universitaire Léonard de Vinci est un établissement d'enseignement supérieur privé visé par le Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur.

**Budget** : le budget global de 23,5 Millions est constitué par le règlement des droits de nos étudiants et une dotation du Ministère

Environ 70% des dépenses participent aux rémunérations des personnels et 30 % aux dépenses de fonctionnement et d'investissements.

**Directeur Financier** : le Directeur Financier (DAF) présente les comptes de l'établissement préalablement à chaque conseil d'administration.

Les participants au CA sont les Administrateurs, le DAF, le secrétaire général, le Directeur et le Directeur adjoint de l'Ecole, les représentants des syndicats et un représentant des étudiants.

Le contrôle financier interne quotidien est exercé par le DAF

**Contrôle des activités du Pôle** : le Pôle Universitaire Léonard de Vinci est contrôlé par plusieurs entités. Aucun de ces contrôles n'a révélé la moindre difficulté.

On peut citer les contrôles suivants

Contrôle de la Cour des compte

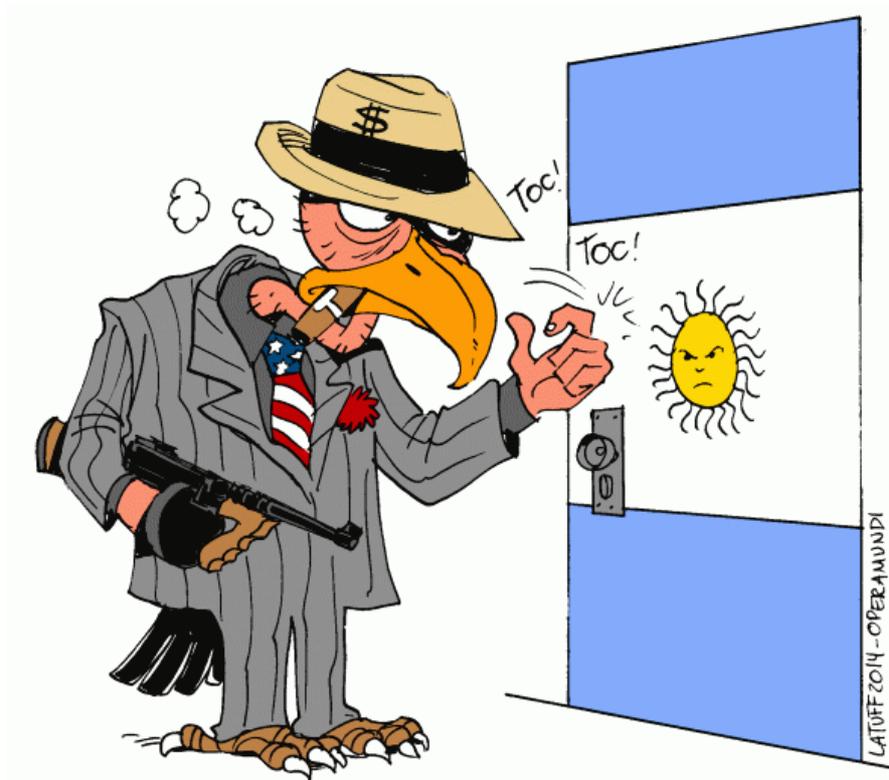
Contrôle de l'URSSAF

Contrôle de la Trésorerie Générale

Contrôle du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

Contrôle des médias qui évaluent dans tous leurs différentes éditions locales, nationales, internationales nos performances et renouvellent le classement de nos établissements chaque année.

## Lutte contre l'extorsion de fonds



L'extorsion est définie par l'article 312-1 du Code pénal comme le fait d'obtenir par violence, menace de violences ou contrainte soit une signature, un engagement ou une renonciation, soit la révélation d'un secret, soit la remise de fonds de valeurs ou d'un bien quelconque.

Le Pôle Universitaire Léonard de Vinci ne peut tolérer, sous aucune forme, toute extorsion de fonds, ou même tentative d'extorsion de fonds.